



commune de
THOREE LES PINS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mil vingt-six s'est réuni à la Mairie le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal LEBOUCHER, Maire.

Étaient présents : Mmes : Amandine DUGUET, Christiane REIGNIER, Elvira JAMET, Odile VÉDIE, Emmanuelle PELÉ, MM : Pascal LEBOUCHER, Thierry BARBAULT, Michel GOSSE, Ludovic BOUHOURS, Alexandre BRISSET, Rodolphe HERBIL, Max DESMAZURES et Denis CABOT.

Absente excusée : Mme Patricia BOURDIN.

Absente : Mme Marilou MAILLÉ.

Secrétaire de séance : Mme Amandine DUGUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JUIN 2026

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 29 juin 2026 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A UNE DÉMISSION

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD, élue 1ère adjointe au Maire, a présenté sa démission de ses fonctions de 1ère adjointe, de conseillère municipale ainsi que de son mandat de conseillère communautaire.

Cette démission a été acceptée par M. le Préfet de la Sarthe à compter du 29 juin 2026, conformément aux dispositions des articles L. 2122-15 et L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le siège devenu vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste.

M. Max DESMAZURES, ayant accepté son mandat, est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal à compter de la présente séance et prend immédiatement part aux délibérations du Conseil municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence et transmis aux services de la Préfecture.

03 - COMMISSIONS COMMUNALES - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRES ET MISE A JOUR

Délibération N°056-20260707D

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation d'un nouveau membre au sein des commissions communales et approuve la mise à jour de leur composition.

COMMISSION VOIRIE, ASSAINISSEMENT, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ENVIRONNEMENT	
PRÉSIDENT : LEBOUCHER Pascal	
VICE-PRÉSIDENTE : XXXXX	
JAMET Elvira	
BOUHOURS Ludovic	
REIGNIER Christiane	
HERBIL Rodolphe	
CABOT Denis	
BOURDIN Patricia	
DESMAZURES Max	

COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION	
PRÉSIDENT : LEBOUCHER Pascal	
VICE-PRÉSIDENTE : DUGUET Amandine	
JAMET Elvira	
DESMAZURES Max	
CABOT Denis	
BARBAULT Thierry	

CCAS	
Président : Pascal LEBOUCHER	
ÉLUS	NON ÉLUS
REIGNIER Christiane	CHAMPION Alain
JAMET Elvira	DOIRE David
VÉDIE Odile	LELARGE Joël
DESMAZURES Max	PIRON Nadine

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DÉMISSION DE LA 1^{ère} ADJOINTE **Délibération N°57-20260707D**

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD, 1^{ère} adjointe au Maire, a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au Maire, de conseillère municipale et de conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°029-20262003D du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°27 du 09 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire à la 1^{ère} adjointe,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 24 juin 2026 par M. le Préfet,

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Patricia ALLIOT-GUICHARD, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire. Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer :

1 - sur le nombre d'adjoints conformément à la délibération du 20 mars 2026 :

2 - sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir (le conseil choisit ensuite si ce nouvel adjoint devient 1er adjoint (en reprenant le rang de la démissionnaire) ou s'il est placé après les autres adjoints, ce qui décale son rang dans le tableau)

- soit que le nouvel adjoint prendra rang après les adjoints déjà en fonction, et occupera ainsi le 4^e rang dans l'ordre du tableau ;
- soit que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire, à savoir le 2^e rang dans l'ordre du tableau

3 - sur le même montant d'indemnité, les mêmes responsabilités, délégations de fonctions, des représentations de la commune et des missions de référent que l'adjoint dont le poste est devenu vacant ;

4 - pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois

Pour 3 adjoints : 13 votants

- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 2ème rang

POUR = 13 votants

- que le nouvel adjoint percevra la même indemnité et occupera les mêmes responsabilités, délégations de fonctions, des représentations de la commune et des missions de référent que l'adjoint démissionnaire

POUR = 13 votants

- de procéder à la désignation du 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

POUR = 13 votants

Mme Amandine DUGUET est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal désigne ensuite deux assesseurs : M. Ludovic BOUHOURS et Mme Elvira JAMET.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. Pascal LEBOUCHER, Maire, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du nouvel adjoint. M. le Maire invite chacun des candidats ayant fait acte de candidature auprès de lui à présenter les motivations qui les conduisent à solliciter les fonctions de premier adjoint.

M. Denis CABOT présente les motivations qui le conduisent à proposer sa candidature. Il indique se sentir prêt à assumer les fonctions de 1^{er} adjoint et estime être en mesure de concilier cette responsabilité avec son activité professionnelle.

Des élus l'interrogent sur les éventuels risques de conflits d'intérêts liés à sa profession de notaire, ainsi que sur les influences ou situations susceptibles de découler de l'exercice de cette activité dans le cadre de ses fonctions de maire.

Mme Elvira JAMET présente les motivations qui la conduisent à proposer sa candidature. À l'issue de son intervention, elle indique retirer sa candidature au profit de M. Denis CABOT, estimant que celui-ci dispose de compétences davantage adaptées à l'exercice des fonctions de premier adjoint.

Mme Christiane REIGNIER indique qu'elle sera à la retraite à la fin de l'année et souhaite s'investir davantage dans la vie de la commune. Elle précise se sentir prête à assurer les fonctions de premier adjoint et à s'y consacrer pleinement.

Sont finalement candidats : M. Denis CABOT et Mme Christiane REIGNIER.

Résultats du 1^{er} tour

- a) Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c): 13
- f) Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Denis CABOT	3	Trois
Christiane REIGNIER	10	Dix

Mme Christiane REIGNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée 1^{ère} adjointe au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

09 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

Commission Bâtiments : M. Thierry BARBAULT fait le point sur le chantier « Argent de poche » actuellement en cours. Il indique que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions et souligne l'implication ainsi que la réactivité des jeunes participants.

Il informe également qu'un nouveau tableau numérique interactif a été installé à l'école.

Par ailleurs, des poteaux reliés par une chaîne seront prochainement installés en bord de Loir, au niveau de la cale à bateaux, afin d'empêcher le stationnement de véhicules devant cet accès. Cette mesure vise à garantir le libre accès des services de secours et d'intervention en cas de besoin.

M. Denis CABOT intervient pour demander qu'un élagage de la végétation soit également réalisé à cet endroit, celle-ci réduisant l'espace disponible pour les embarcations.

Commission Festivités : Mme Amandine DUGUET informe les élus qu'il serait préférable de reporter la prise des photos du fleurissement au mois prochain, compte tenu des fortes chaleurs actuellement constatées. Elle précise qu'elle adressera prochainement à chacun la liste des secteurs qui lui seront attribués.

10 - DIVERS

M. le Maire informe les élus qu'un nouveau départ d'incendie s'est produit à proximité du parc photovoltaïque hier soir.

Il indique également que les deux derniers terrains disponibles du lotissement Les Gravieres II (lots n° 7 et n° 10) ont été réservés.

Suite au décès d'un chauffeur ripeur à la CCPF, le ramassage de la collecte des déchets au mois d'août risque d'être ralenti et d'être décaler toutes les 3 semaines. Cela reste encore à confirmer si aucun recrutement n'est fait d'ici là.

TOUR DE TABLE :

Mme Elvira JAMET sollicite la tenue d'une réunion de la commission Bibliothèque avec M. le Maire afin de faire le point sur les recettes issues de la vente de livres organisée à l'occasion d'un vide-greniers. Cette réunion est prévue le samedi 11 juillet.

M. Denis CABOT demande s'il serait possible d'installer des rideaux dans la salle du conseil municipal, le soleil occasionnant une gêne importante lors des réunions. M. Thierry BARBAULT indique qu'il se chargera de ce dossier pendant les vacances d'été.

*** Dates à retenir :**

- Conseil Municipal : Lundi 07 septembre 2026 à 20h30
- Conseil Municipal : Lundi 05 octobre 2026 à 20h30
- Conseil Municipal : Lundi 09 novembre 2026 à 20h30
- Conseil Municipal : Lundi 07 décembre 2026 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h50.

Signatures :

Pascal LEBOUCHER
Maire

Amandine DUGUET
Secrétaire de séance